MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION
BAS-VIVARAIS
(ARBORICULTURE ET VITICULTURE)

DLP 29-8-88036766

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

1er Juin 1987 N° de série continue 149 Bulletin n° 15

PRODUCTEURS DE CERISES : PROTEGEZ VOTRE RECOLTE CONTRE MONILIA ET MOUCHE

CERISIER	: MONILIA	- Protégez en fonction des risques
	MOUCHE DE LA CERISE	- Début de la protection
PECHER	: OIDIUM	- Période sensible jusqu'au durcissement du noyau
POIRIER - POMMIER	: CARPOCAPSE	- Premier traitement larvicide
POIRIER	: PSYLLES	- Facilitez l'action des auxiliaires
POMMIER	: PUCERON VERT NON MIGRANT	- Surveillez ses colonies
	BITTER-PIT	- Début des traitements préventifs au basculement du fruit
P3 POMMIER	: CARPOCAPSE	- Tableau des produits utilisables
P4 VIGNE	: BOTRYTIS	- "Note nationale sur l'utilisation des imides cycliques"

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

MALADIES DE CONSERVATION - Protégez votre récolte
Selon les préconisations de notre précédent Bulletin et les risques de pluie

MOUCHE DE LA CERISE - Des dates pour le début de la protection

Chaque année, les asticots de mouches de la cerise occasionnent des pertes non négligeables dans des vergers mal protégés, et des problèmes à l'exportation.

2 conditions pour réussir la lutte :
- la commencer suffisamment tôt, selon le produit utilisé,
- la poursuivre jusqu'à la maturité en respectant les délais avant récolte

2 possibilités de lutte :
- **lutte préventive** contre les mouches avec :
  deltaméthrine à 1,25 g ma/hl (DECIS) sans action ni sur oeufs, ni sur larves sans délai avant récolte
  ATTENTION, AVEC DECIS, 1er TRAITEMENT PRECOCE
- **lutte curative** contre les larves avec :
  diméthoate à 30 g ma/hl (nb spéc) ou formothion à 50,7 g ma/hl (ANTHIO FORT) ou malathion à 100 g ma/hl (nb spéc).

ATTENTION, tous ces produits sont interdits 7 jours avant la récolte.

5mm

Dates de la première intervention :

Régions / Produits	précoces et moyennes (ST JUST, Vallée du CHASSEZAC-ST SERNIN-ALBA-ROSIERES	tardives (VESSEAUX, MEYRAS)
DECIS	DES RECEPTION	ATTENDEZ ENCORE
larvicides	entre le 6 et 9 Juin	ATTENDEZ ENCORE

P282

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

PECHER

TORDEUSE ORIENTALE - COCHENILLE DU MURIER - **Intervention dès réception si ce n'est déjà** fait selon les préconisations de notre précédent Bulletin
OIDIUM - **Surveillez vos vergers**
La période de sensibilité maximale s'étend jusqu'au durcissement du noyau.
Des taches sur fruit peuvent être repérées.
TAVELURE - **Maintenez la protection des vergers sensibles.**

PRUNIER

CARPOCAPSE et ROUILLE - **1er traitement en fin de semaine en toute situation** (rappel)

POIRIER - POMMIER

CARPOCAPSE - Utilisateurs de larvicides, **INTERVENEZ à la fin de la semaine, sauf en région tardive**
La remontée des températures a permis au 1er vol de s'intensifier

* **Si vous avez choisi un ovicide** (DIMILIN ou DART, NOMOLT)
  - **En région précoce et moyenne, le 1er traitement a déjà dû être réalisé**
    Il sera renouvelé au bout de 15 jours. Après, on pourra laisser passez 3 semaines entre 2 interventions (ces délais s'entendent hors lessivage).
  - **En région tardive (MEYRAS - MONTPEZAT) - 1er traitement dès réception**
    Renouvellement selon les mêmes indications.
* **Si vous avez choisi un larvicide** (tableau des produits p. 3)
  2 critères peuvent être retenus :
  - une rémanence (ou persistance d'action) minimale d'environ 15 jours
  - une toxicité faible ou moyenne sur les auxiliaires
  - **En région précoce et moyenne, INTERVENEZ vers les 6 - 9 Juin**
    (ST JUST, ST MARCEL - AUBENAS - GROSPIERRES - ROSIERES - LUSSAS...)
  - **En région tardive,** ATTENDEZ un prochain Bulletin

TAVELURES - **MAINTENEZ la protection**
Les contaminations primaires ne sont pas encore terminées.

POIRIER

PSYLLES - **A LUSSAS, INTERVENEZ dès réception...**
en cas de dépassement du seuil, si ce n'est déjà fait (rappel)
. 10 jours après votre traitement, observez vos vergers et, si nécessaire, renouvelez-le
. Durant toute la saison, évitez de détruire les auxiliaires

POMMIER

PUCERON VERT NON MIGRANT - **Début de progression des colonies**
Elles s'installent sur les pousses. Si plus de 15 % des pousses sont habitées, on interviendra avec un produit type phosalone ou fluvalinate. Les ovicides anti carpocapse ne sont pas efficaces contre le puceron vert.
OIDIUM - **Nous sommes encore en période sensible**
BITTER-PIT - **Une lutte préventive est nécessaire**
Les risques sont importants dans les vergers peu chargés, les jeunes vergers et en général dans les vergers vigoureux. Certains vergers présentent fréquemment du liège sur la récolte. Dans tous ces vergers, intervenez dans le basculement du fruit avec du chlorure de calcium.
Produits commerciaux :
Bitterstop à 1 l/hl ; anti-stipp à 1 l/hl ; chlorure de calcium industriel à 400 g/hl : 6 applications sont à faire, en mélange avec les traitements jusqu'à fin août. Eviter de traiter aux heures les plus chaudes de la journée.

PETITS FRUITS

CASSIS

OIDIUM - **Maintenez une protection soignée**
PUCERONS, ACARIENS - **Surveillez les plantations pour intervenir si nécessaire**